



Annexe 2 à l'inscription au club Phenix Muaythai

Cher adhérent,

Comme vous le savez notre pays est assujetti au respect de certaines règles et obligations compte tenu de la situation que nous connaissons.

Ces directives émanent de l'état (Ministère des Sports, de la ville de Paris et de la fédération à laquelle nous sommes affiliés.

Cette situation génère certaines conséquences sur la vie sportive, le fonctionnement des structures associatives ainsi que la vie des adhérents.

Merci de bien vouloir prendre connaissance ces informations, les respecter et les appliquer au sein du club.

Informations et mesures spécifiques relatives au COVID

- Ces règles sont appliquées et respectées par le club, nous demandons aux adhérents d'en faire de même
- Les adhérents doivent remplir un registre de présence mentionnant en arrivant
- Les vestiaires et douches ne sont accessibles que sous réserve de désinfection
- Le port du masque est obligatoire pour les parents, accompagnants
- Les sportifs portent le masque dans l'enceinte d'accueil et dans les vestiaires, il n'est pas obligatoire pendant les phases d'entraînement
- Les mains doivent être lavées régulièrement
- Si les points d'eau sont inaccessibles, du gel hydro alcoolique est utilisé
- Le nombre de pratiquants n'est pas limité, néanmoins il doit répondre aux possibilités d'accueil de la salle dans le respect des règles de sécurité
- En cas de confinement total ou partiel ou mise en quarantaine de l'adhérent ou du club, aucun remboursement ne pourra être exigé
- Ces règles sont susceptibles d'évoluer en cours de saison selon l'évolution des contraintes administratives